

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 30 novembre à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire débute la séance avec l'adoption du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2016.

Le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



**Au titre de la Direction générale,** Monsieur le Maire aborde le point relatif à la mise en conformité de la rédaction statutaire des compétences obligatoires issues de la Loi NOTRÉ au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire explique qu'avec l'application de la NOTRÉ, certaines compétences ont été rendues obligatoires pour les Etablissements Publics d'Intérêt Communautaire. La Loi en a introduit de nouvelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il y a donc lieu d'harmoniser les statuts en lien avec cette Loi au niveau de l'Agglomération.

L'Agglomération du Pays de Dreux est dotée, à ce jour, de quatre compétences obligatoires et la Loi NOTRÉ en a ajouté trois supplémentaires, ce qui implique une nouvelle rédaction des statuts qu'il convient d'approuver.

Monsieur le Maire précise que l'Agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- ◆ Développement économique (nécessité de définir l'intérêt communautaire dans le cadre d'un schéma régional qui intégrera la compétence Tourisme)
- ◆ Aménagement de l'espace communautaire
- ◆ Equilibre social de l'habitat
- ◆ Politique de la Ville
- ◆ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018)
- ◆ Accueil des Gens du Voyage
- ◆ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (actuellement en compétence optionnelle)

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer pour intégrer cette nouvelle rédaction et à spécifier que la compétence "Développement économique" s'exerce sur les zones d'activités commerciales, dans un schéma régional, après définition de l'intérêt communautaire.

Lors de sa séance du 26 septembre 2016, le Conseil communautaire a délibéré favorablement sur cette nouvelle rédaction statutaire.

Monsieur le Maire propose que la Ville se réserve le droit de véto concernant le transfert facultatif de la compétence supplémentaire « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». La Ville émettra, en effet, un avis entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle rédaction statutaire issue de la Loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017 rédaction conforme en tous points à celle validée par le Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux le 26 septembre 2016.



Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de l'Agglomération du Pays de Dreux.

En effet, il explique que suite aux différents transferts de compétences effectué, il y a lieu de faire un rapprochement entre ce qui a été transféré en terme de recettes et des dépenses, tout ceci ayant un impact sur l'allocation compensatrice versées aux communes.

Il précise qu'un important dossier a fait l'objet de nombreux débats notamment sur le transport des élèves. L'ensemble des déplacements a été pris en compte ainsi que la définition des charges et des recettes.

Un bilan a été réalisé grâce aux études menées par l'Agglomération du Pays de Dreux ce qui permis, à cet effet, une harmonisation des tarifs des transports sur l'agglomération, quel que soit le mode de transport utilisé.

Ceci étant posé, chaque commune prendra en compte les engagements financiers d'aides au transport qu'elle souhaite réaliser pour ses administrés.

La CLETC a été sollicitée après la réalisation de cette étude.

La situation de la ville de Vernouillet et de la Ville de Dreux reste neutre à ce jour.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLETC présenté, autorise l'inscription des crédits le cas échéant et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point relatif au remplacement d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire rappelle la composition du Conseil d'Administration et le constat effectué sur les absences de représentant à cette instance. Il y a donc souvent des difficultés pour atteindre le quorum, et ce, depuis le début du mandat.

La proposition faite par le groupe majoritaire est de remplacer Madame Sarah AHIZOUN afin d'assurer le bon fonctionnement de l'instance.

Madame AHIZOUN prend la parole pour évoquer les raisons de ses absences.

En accord sur le fond, elle regrette la forme de la procédure.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération en Conseil municipal doit être prise pour assurer le remplacement d'un(e) conseiller(e) désigné(e) précédemment.

Madame Gisèle QUERITE prend la parole pour dire à Madame AHIZOUN qu'elle ne doit pas prendre la demande de remplacement pour une sanction.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le remplacement de Madame Sarah AHIZOUN et propose de désigner Madame Josiane EMOND.

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Personne ne se manifeste au sein de la majorité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Josiane EMOND comme représentante de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, en remplacement de Mme Sarah AHIZOUN.



**Au titre de la Direction des Finances,** Monsieur le Maire aborde le Rapport d'Orientation Budgétaire.

La Loi NOTRé inclut de nouvelles modalités de présentation dans le rapport d'orientation budgétaire dont un volet sur les ressources humaines

Le ROB doit être joint à la délibération, publié sur le site internet des collectivités et transmis à l'EPCI.

Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit de la première étape du vote du budget et rappelle, dans un premier temps, le contexte économique.

Au niveau de l'Europe, la reprise de la croissance se confirme avec + 1,9 % et la croissance dans la zone euro devrait être de + 1,6 %.

L'inflation reste faible avec 0,5 % en zone euro.

Le Produit Intérieur Brut est estimé en progression de 1,4 % en 2016 dont + 1,1 % acquis de ces 3 premiers trimestres.

Le déficit des Finances publiques pour 2016 est estimé à 3,3 %. La prévision 2017 est de 2,7 %, conforme aux engagements de la France vis-à-vis de l'Europe.

La hausse des prix devrait être de 0,1 % en 2016 et la prévision s'établit à 0,8 % en 2017.

Le taux de chômage est en baisse à 9,7 % de la population active.

Concernant les Finances publiques, il a été décidé de réaliser des réductions de dépenses sur les années 2015, 2016 et 2017 envers les collectivités territoriales pour 50 Md€, ceci afin d'assainir les finances publiques fortement dégradées au cours de la décennie 2002-2012.

La baisse des dotations se répartit de la façon suivante :

- -1,148 millions d'euros pour les départements
- - 451 millions d'euros pour les régions
- - 1 000 millions d'euros pour le bloc communal

Le renforcement de la péréquation verticale se concrétise par une progression de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de 180 millions d'euros et une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale de 117 millions d'euros.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ne progressera pas par rapport à 2016.

Conformément aux engagements du Président de la République devant le Congrès des Maires, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement reculera de moitié par rapport à la prévision antérieure soit – 145 097 €.

La Dotation Nationale de Péréquation est pérennisée au même montant qu'en 2016 soit 263 600 €.

Concernant les marges de manœuvre de la commune, il est proposé que les taux d'imposition restent inchangés pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, soit :

16,59 % pour la Taxe d'Habitation  
25,96 % pour la Taxe Foncière Bâti  
47,56 % pour la Taxe Foncière non bâti

Le produit attendu s'élève à 5 562 000 € en croissance de 1,21 % intégrant la revalorisation et le développement des bases.

Les dotations aux compensations sont inscrites en diminution de 15 % en 2017 par rapport à 2016.

Sur le volet Ressources Humaines, il est précisé que les dépenses de personnel représentent 57 % du budget. Les chiffres ressortent du bilan social qui a été présenté dans les instances référentes.

Monsieur le Maire rappelle la structure globale des services de la ville :

- 302 personnes en 2015
- 300 personnes en 2016, tous statuts confondus.

Il aborde ensuite les charges de personnel qui s'élèvent à 9 234 825 €.

En 2016, l'estimation de l'atterrissage est de 9 327 900 € soit 1 % de la masse salariale. Pour 2017, l'estimation tous chapitres confondus s'élève à 9 473 850 €, ce qui démontre une maîtrise de l'évolution de celle-ci.

Le temps de travail en 2017 est de 1 540 h (base 220 jours x 7h).

Pour 2016, les heures supplémentaires se sont élevées à 4 805 pour les titulaires et 1 336 h pour les non titulaires. Le nombre d'heures arrêté fin octobre s'élève à 3 334,78 pour les titulaires et 1 673,35 pour les non titulaires.

Le nombre de jours d'absence s'élève actuellement à 9 705 jours en 2016 concernant 203 agents contre 9 762 en 2015 concernant 207 agents.

342 agents ont déposé une demande de formation en 2015 et 260 demandes ont été réellement suivies contre 186 en 2014. Ces départs en formation ont concerné 143 agents soit 48 % de l'effectif total au 31 décembre 2015.

Le budget formation s'élève à 40 000 €, au-delà de la cotisation obligatoire auprès du Centre National de la Formation du Personnel Territorial.

Au niveau de l'endettement, la dette se compose de 32 emprunts pour un encours total de 13 323 779 € (1 094 € par habitant contre 1 184 € en 2013) réparti entre 51 % en taux fixe, 31 % en taux variable et 18 % dit à pente.

Les emprunts à taux variable ne présentent pas de risques.

La ville possède un emprunt dit à pente pour un montant de 2 422 473 €.

Le taux moyen global est de 3,1 % sur une durée de 12 ans.

Les emprunts sont souscrits pour 52 % chez SFIL, 31 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, 7 % auprès du Crédit Agricole, 6 % auprès du Crédit Mutuel, 2,5 % auprès de la Caisse d'Épargne et 1,5 % auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

La capacité de désendettement est passée de 10,85 ans à 7,57 ans.

La maîtrise des charges générales reste une démarche globale à suivre afin de dépenser non pas plus mais mieux. Un effort constant doit être réalisé.

Les fluides et l'énergie seront suivis tant en volume qu'en prix.

Il convient de poursuivre la recherche de financements externes.

Monsieur le Maire salue le soutien de la CAF et de l'ACSE à cette occasion.

Monsieur le Maire présente ensuite la maquette budgétaire envisagée :

Au titre de la section de fonctionnement :

17 085 702 € de recettes et 15 962 093 € en dépenses.

La possibilité de virement à la section d'investissement s'élève à hauteur de 1 123 609 € dont la Dotation Politique de la Ville représente 792 275 €.

Au titre de la section d'investissement :

Les recettes totales s'élèvent à 3 080 022 € et les dépenses totales s'élèvent à 4 080 022 €.

Tout ceci dégage un besoin d'emprunt pour équilibre de 1 000 000 €, montant maximal pour l'exercice 2017.

Au niveau du budget de l'eau, celui-ci devrait s'équilibrer à environ 1 290 000 € en fonctionnement et à hauteur de 450 000 € en investissement.

L'objectif est la poursuite du programme de renouvellement des compteurs et de la modernisation du réseau avec un objectif de rendement à atteindre de 85 %.

Sur le budget ZA Bonsecours et ZAC Bois du Chapitre, toutes les inscriptions ont été prévues en 2016 et se retrouveront au BS 2017.

Après la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre.

Mme Gisèle QUERITE note la bonne gestion de la Ville tout en soulignant la situation difficile de nombreuses familles vernolitaines.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.



A la demande du Receveur municipal, le Conseil municipal est invité ensuite à admettre en non valeurs les sommes suivantes dues par divers tiers pour différents motifs :

- un montant total de 7 034,87 € pour la Ville
- un montant total de 16 428,77 € pour le budget de l'eau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en non valeurs des sommes proposées par le Receveur municipal.



Monsieur le Maire poursuit ensuite avec le point relatif à la subvention versée à l'association ADEQUAT.

En 2016, le vote de la subvention s'élevait à 57 000 € mais sur la convention signée en 2008, il était prévu le versement de 50 000 € par an.

La subvention étant augmentée sans que la convention n'ait été revue, il est proposé d'actualiser la convention de 2008 pour l'année 2016, de confirmer le versement de 57 000 € et de proposer une convention d'objectifs à renouveler chaque année pour les exercices à venir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.



Monsieur le Maire profite de cette séance de Conseil municipal pour saluer ensuite le travail effectué par Monsieur le Receveur municipal et ses collaborateurs avec les services de la collectivité.

A ce titre, la délibération suivante concerne un apurement des comptes 16 qui n'ont pas enregistré de mouvements depuis de nombreuses années et qui doivent être soldés.

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée fournie par Monsieur le Receveur des comptes concernés.

Le Conseil municipal est invité à délibérer et accepte, à l'unanimité, l'apurement des comptes 16.



**Au titre de la Direction de l'Urbanisme**, Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif au procès-verbal d'affectation d'un bien communal.

Ce point concerne la station Elf-Total, sise 8 route de Chartres qui appartient à la Ville depuis le 7 juillet 2016. Cette acquisition s'est faite en vue d'assurer une ouverture vers l'Atelier à Spectacle et l'installation par le Syndicat Mixte Ouvert Eure et Loir Numérique d'un local technique de communications électroniques destiné au déploiement de la fibre optique.

Les compétences «équipements culturels et sportifs » et « aménagement numérique du territoire » sont exercées par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acter l'affectation de la parcelle cadastrée section AV n° 139, d'une contenance de 1953 m<sup>2</sup> et de l'autoriser à signer le procès-verbal d'affectation afférent entre la Ville et l'Agglomération du Pays de Dreux.



**Au titre de la Direction générale,** Damien STEPHO prend la parole pour exposer la signature de la convention de services aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il rappelle le travail mené entre les services municipaux et ceux de la Caisse d'Allocations Familiales pour réaliser un état des lieux sur la situation des familles vernolitaines.

Il en découle une convention entre la Ville et la CAF pour la mise en place de services et prestations au bénéfice des familles vernolitaines.

La convention de services aux familles se décline de la façon suivante autour de 5 enjeux :

**1. Le parcours des 0-17 ans et leur ouverture vers la vie adulte**

Proposer une offre de services adaptée aux différents temps de l'enfant, tenir des offres extra-municipales (associatives), faciliter l'accès (accessibilité des bâtiments, proximité des structures, accessibilité tarifaire), favoriser la professionnalisation des acteurs.

**2. L'accompagnement de la parentalité**

Faciliter la vie des familles, leur bien-être, répondre à leurs problématiques (garde d'enfants, soutien scolaire...), favoriser la co-éducation.

**3. Le citoyen dans la ville**

Accueil des usagers, favoriser l'accès à tous aux activités sportives, culturelles, aux espaces d'expression, créer des espaces de citoyenneté...

**4. Promotion de la santé et du bien-être des habitants**

Promouvoir la santé, soutenir des actions de prévention (nutrition, diabète...), traiter les problématiques de santé, intégrer tous les publics aux structures, poursuivre la professionnalisation des acteurs.

**5. La communication autour des services**

Coordonner les actions et les acteurs, partager l'information, développer les supports numériques.

Monsieur le Maire précise que ce partenariat doit répondre aux besoins des usagers autour de problématiques partagées avec un mode de fonctionnement nouveau à développer.

Le Conseil municipal est invité à débattre et à autoriser Monsieur le Maire à signer, début décembre, le Contrat Territorial Global, le Contrat Enfance Jeunesse et les agréments des deux centres sociaux.

Damien STEPHO tient à valoriser le travail mené par Véronique HO dans le pilotage de ce dossier.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de cette convention.



**Au titre de la Direction des Services Techniques,** Michèle MANSON aborde ensuite les redevances dues par les concessionnaires.

- 4 432 € pour ERDF
- 2 177,212 € pour Gédia
- 6 099,23 € pour France Télécom

Le Conseil municipal est invité à débattre et accepte, à l'unanimité, les montants présentés au titre des redevances d'occupation du domaine public.



Michèle MANSON poursuit avec la signature d'une convention de groupement concernant le futur marché d'assurances.

Elle explique que le Marché doit arriver à échéance au 31 décembre 2017 et que la ville de Dreux sollicite la Ville de Vernouillet pour adhérer au groupement. Il est précisé que la Ville de Dreux sera le coordinateur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Vernouillet au groupement et accepte la signature de cette convention.



Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Général Marceau et de la route de Chartres, les communes de Dreux et de Vernouillet ont décidé de réaliser un plateau surélevé au droit de la rue Nelson Mandela.

Pour cela, il y a lieu de signer une convention entre les villes qui désignera la commune de Dreux comme mandataire et précisera la répartition financière des deux collectivités.

Il est précisé que le montant des travaux et de signalisation routière horizontale s'élève à 40 000 € TTC et sera réparti pour moitié à la charge de la commune de Vernouillet et de la Commune de Dreux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature de cette convention.



**Au titre du service de l'Eau,** Sylvain MALANDAIN aborde ensuite le rapport du service de l'eau pour l'année 2015.

Il présente le rapport d'une façon très détaillée :

- La présentation du service
- Les caractéristiques du réseau
- Les rendements et les résultats des études de rendements
- Les achats d'eau
- La longueur du réseau
- Les réservoirs et la bête
- Le parc, le contrôle et le renouvellement des compteurs
- Le remplacement des branchements en plombs
- Les indicateurs de performance

- Les qualités et les caractéristiques de l'eau
- Les résultats conformes à la législation
- Les indices linéaires
- Le taux moyen de renouvellement des réseaux
- La gestion des réclamations
- Les délais d'ouverture des branchements
- Le renforcement de la canalisation de la rue du Duc de Guise et de la rue de la Réforme
- La détection de fuites
- Le déménagement du service de l'Eau aux services techniques
- 824 interventions par les fontainiers

Sylvain MALANDAIN fait ensuite le récapitulatif des interventions effectuées dans le courant de l'année 2015 et le relevé des activités du service administratif (1885 appels).

Il précise également les projets 2016 :

- Renforcement de la canalisation rue du Duc de Guise (2<sup>ème</sup> tranche)
- Poursuite de la réfection des branchements plomb
- Pose de compteurs de sectorisation et débitmètres
- Travaux de sécurisation sur la bêche et château d'eau
- La poursuite de la détection de fuites en vue de l'amélioration du rendement technique
- La vérification des compteurs et de plombage
- La mise en place du terminal de paiement « TIPI »
- Le développement de l'information auprès des usagers notamment en communiquant sur le site internet de la Ville
- La modification de l'organisation des relèves de compteurs avec une seule relève annuelle sur le 2<sup>ème</sup> semestre, tout en conservant les 2 factures annuelles, la première sera établie sur une consommation estimée,
- La poursuite du développement des paiements par mensualisation et le prélèvement à échéance
- La révision du règlement du service

Sylvain MALANDAIN rappelle ensuite le budget du service puis souligne le travail effectué par les agents du service dans la présentation de ce rapport complet.

Le Conseil municipal prend acte et donne un avis favorable, à l'unanimité, sur le rapport présenté.



**Au titre de la Direction des Ressources humaines,** Joël LESAGE aborde le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle.

Il est proposé d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour 2017 et 2018.

2 agents sont concernés à la Mairie de Vernouillet.

Les agents éligibles seront informés du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination et pourront alors candidater, s'ils le souhaitent.

Ce dispositif sera confié à une commission de sélection professionnelle organisée par le Centre de Gestion d'Eure et Loir par le biais d'une convention.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan pluriannuel présenté et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Considérant qu'il est nécessaire, pour répondre à un besoin d'agrandissement d'une entreprise, d'apporter un objectif complémentaire à l'arrêté du 31 août 2016, la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme est complétée par l'objectif d'ouverture à l'urbanisation d'un secteur classé en zone 2AUX pour permettre la réalisation d'une voie de desserte d'un bâtiment industriel devant être agrandi.  
Le projet de modification du PLU sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées pour avis avant le début de l'enquête publique.  
A l'issue de cette enquête, ce projet sera approuvé par délibération du Conseil municipal.
- ✓ Considérant que la commune souhaite faire un contrat de location pour trois postes IMAC, un contrat de location est passé avec la BNP PARIBAS LEASE GROUP de PUTEAUX (92) pour une durée de 48 mois,
- ✓ Un contrat a été passé avec Line Up Productions du HAVRE (76) pour l'organisation d'un spectacle « Dan Tepfer Goldberg Variations/Variations », dans le cadre de la saison culturelle, le 10 novembre 2016,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, un contrat est passé avec Orchestre Boomerang de BONDOUFLE (91) pour une soirée dansante années 50, le 25 novembre 2016,
- ✓ Contrat passé avec l'Association La Ponceuse d'ALENCON (61), pour les projections du documentaire « Bye Bye Pesticides », à l'occasion du Festival Ecofilm, du 22 janvier au 4 février 2017,
- ✓ Contrat passé avec Joël Cadiou de NOISY LE GRAND (93) pour une animation fléchettes, à l'occasion de la Saint Patrick, le samedi 18 mars 2017,
- ✓ Contrat passé avec la AD2 Productions de MONTIGNY LE BRETONNEUX (78) pour la représentation d'un spectacle « Barbue », avec le concours de Julie Bargeton, le 31 mars 2017.

Damien STEPHO aborde ensuite un point au titre des questions diverses.

Il évoque l'enquête publique en cours sur la mise en concession autoroutière de la RN154 et RN 12. Il rappelle les demandes du Conseil municipal quant à ce projet.

Monsieur le Maire complète en précisant que l'autorité environnementale a émis des préconisations.

Un Comité de Pilotage s'est tenu le 21 octobre dernier où il n'a pu assister en totalité pour cause de visite ministérielle. Il explique que le Maître d'œuvre (la DREAL) a présenté l'avis de l'autorité à cette occasion.

Monsieur le Maire a adressé à Monsieur le Préfet de Région un courrier précisant, à nouveau, les demandes des élus municipaux de Vernouillet.

Le dossier d'enquête est arrivé en Mairie et il est proposé de débattre de ce dossier lors de la Commission municipale "urbanisme, cadre de vie" du 7 décembre 2016 ainsi qu'au Conseil municipal du 14 décembre prochain au regard de ce qui a été débattu antérieurement afin de pouvoir évoquer les demandes non prises en compte auprès des commissaires enquêteurs.

La séance est close à 00h15.